

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220101

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

	Étaient Présents :
Date de convocation 21 janvier 2022	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. Jacky LEDRU, membre suppléant.
Date d'affichage 21 janvier 2022	
Nombre de conseillers En exercice : 42 Présents : 36 Votants : 39	Étaient excusés : M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU Mme GAUTIER Cindy Mme RENARD Candy Mme THOIREY Isabelle (démissionnaire)
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 072-200072692-20220127-D20220101-DE	
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 03/02/2022	

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS CHANGEMENT DE DELEGUE POUR LA COMMUNE DE RAHAY

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 20210602 en date du 24 juin 2021, désignant les délégués au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que Madame Djézidé ALJJI de la commune de Rahay a cessé ses fonctions au sein du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Par conséquent, cela implique des modifications de représentation de la commune de Rahay au sein du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Monsieur le Président indique que la commune de Rahay propose de nommer la personne suivante :

- Monsieur Pierre-Olivier MERCIER DE BEAUROUVRE – délégué titulaire,
- Monsieur Claude HÉRISSON – délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de ne pas procéder au vote à scrutin secret et élit à l'unanimité, à main levée, les délégués désignés ci-dessus permettant ainsi de respecter le nombre de 21 délégués titulaires et suppléants pour représenter la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au sein du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 janvier 2022
Le Président,
Michel LEROY
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS